Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE

# RECUEIL

# DES

# ACTES ADMINISTRATIFS

## POLE DE COORDINATION DES POLITIQUES INTERMINISTERIELLES ET INGENIERIE TERRITORIALE

**N° Spécial** **20 Décembre 2018**

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**N° Spécial PCPIIT du 20 Décembre 2018**

**SOMMAIRE**


| Arrêté | Date | POLE DE COORDINATION DES POLITIQUES INTERMINISTERIELLES ET INGENIERIE TERRITORIALE | Page |
|---|---|---|---|
| PCPIIT N° 2018-69 | 17.12.2018 | Arrêté portant délégation de signature à Madame Valérie REGNIER, directrice des ressources humaines et des moyens. | 3 |

POLE DE COORDINATION DES POLITIQUES INTERMINISTERIELLES ET INGENIERIE TERRITORIALE

**Arrêté PCPIIT n° 2018-69 du 17 décembre 2018 portant délégation de signature à Madame Valérie REGNIER, directrice des ressources humaines et des moyens.**

**LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**
**OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR**
**OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

**Vu** la loi organique n°2001.692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances ;
**Vu** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée par la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;
**Vu** le décret n°62.1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général de la comptabilité publique ;
**Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
**Vu** le décret n°2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans la région et les départements d'Ile-de-France ;
Vu le décret du 23 août 2016 portant nomination de Monsieur Pierre SOUBELET, en qualité de Préfet des Hauts-de-Seine ;
**Vu** l'arrêté PCPIIT n° 2018-63 du 23 novembre 2018 portant organisation en directions, services et bureaux de la préfecture des Hauts-de-Seine ;
**Vu** les notes de service relatives aux missions et compétences attribuées aux directions, services et bureaux de la préfecture des Hauts-de-Seine ;

**A R R E T E**

**ARTICLE 1er** : Délégation est donnée à Madame Valérie REGNIER, directrice des ressources humaines et des moyens, à l'effet de signer ou de viser, dans la limite des attributions dévolues à cette direction, tous actes, décisions, pièces et correspondances à l'exception des documents ci-après :

- arrêtés présentant un caractère réglementaire général ou de principe,
- correspondances destinées aux élus,
- instructions aux chefs des services départementaux,
- nominations des membres des comités, conseils et commissions,
- décisions d'attribution de subventions,
- décisions relatives aux procédures de marchés publics,
- décisions d'affectation du personnel,
- saisines du conseil de discipline,
- décisions d'attribution du complément indemnitaire annuel.

**ARTICLE 2 :** Sous l'autorité et en cas d'absence ou d'empêchement de Madame Valérie REGNIER, délégation est donnée pour signer ou viser, dans les conditions fixées par l'article 1er du présent arrêté, à Monsieur Dominique TOUSSAINT, adjoint à la directrice des

ressources humaines et des moyens, chargé de la logistique et du patrimoine, et aux fonctionnaires désignés ci-après et dans la limite de leurs attributions respectives :

Bureau des ressources humaines

Madame Nicole CHANTELOUBE, chef de bureau et en cas d'absence ou d'empêchement, Monsieur Omar HABI, adjoint au chef de bureau.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Madame Nicole CHANTELOUBE et de Monsieur Omar HABI, délégation est donnée à Madame Véronique CAGNE, pour les actes de la section gestion et à Madame Michèle MAURANCE pour les actes relevant de la section pilotage masse salariale et effectifs.

Bureau de la formation

Monsieur Jean-Pierre LE GALL, chef de bureau et en cas d'absence ou d'empêchement, Madame Armelle GIGOT, adjointe au chef de bureau.

Bureau de l'action sociale

Madame Laurence COUCHOURON, chef de bureau et en cas d'absence ou d'empêchement, Madame Brigitte PIERRE, adjointe au chef de bureau.

Bureau des relations avec les usagers

Madame Josiane NINEL, chef de bureau et en cas d'absence ou d'empêchement, Madame Marie-Bénédicte GOURANTON, adjointe au chef de bureau.

Bureau du pilotage budgétaire

Monsieur Bernard SIRVENTE, chef de bureau et en cas d'absence ou d'empêchement Madame Martine MURAT, adjointe au chef de bureau, et Madame Sandra CAZOR.

- Section marchés publics

Indépendamment de l'absence de Madame Valérie REGNIER, et de Monsieur Dominique TOUSSAINT, délégation est donnée à Monsieur Bernard SIRVENTE pour participer aux réunions relatives aux marchés publics et signer les comptes rendus établis à l'issue des réunions d'ouverture des plis et de choix de l'attributaire.

Indépendamment de l'absence de Madame Valérie REGNIER, et de Monsieur Dominique TOUSSAINT, délégation est donnée à Monsieur Bernard SIRVENTE, et en son absence à Madame Sandra CAZOR, pour signer les demandes de pièces complémentaires et de précisions d'offre aux candidats soumissionnaires dans le cadre des procédures de marchés publics, ainsi que les avis d'attribution de marchés.

Délégation est donnée à Madame Sandra CAZOR, Monsieur Joseph ANNA, Madame Tatiana BEGUE, Madame Laurence DREANO et Madame Rosa FERREIRA DA SILVA, pour transmettre par voie dématérialisée les dossiers de consultation des entreprises, les réponses aux questions des candidats, et les récépissés de dépôt de dossiers dans le cadre des procédures de marchés publics. De même, délégation leur est donnée pour attester du service fait sur les factures d'avis de publication et d'attribution des marchés publics.

Bureau de la logistique et du patrimoine

Madame Fabienne CHERAMY, chef de bureau et en cas d'absence ou d'empêchement, Monsieur Laurent CHAPELLE et Monsieur Sébastien QUINIOU, adjoints au chef de bureau.

**ARTICLE 3 :** Délégation est donnée à Madame Valérie REGNIER, directrice des ressources humaines et des moyens et en cas d'absence ou d'empêchement à Monsieur Dominique TOUSSAINT, en matière budgétaire et comptable à l'effet de prescrire les engagements juridiques dans la limite de 2 000 € des dépenses de fonctionnement des centres de coûts relevant des budgets de la préfecture et du compte de commerce et à l'effet d'attester le service fait afférent à ces dépenses.

Bureau des ressources humaines

Dans le cadre de la procédure d'exécution budgétaire, reçoivent délégation de signature pour attester du service fait et dans la limite de leurs attributions respectives :
Madame Nicole CHANTELOUBE, chef de bureau, et Monsieur Omar HABI, adjoint au chef de bureau.

Bureau de la formation

Dans le cadre de la procédure d'exécution budgétaire, reçoivent délégation de signature pour attester du service fait et dans la limite de leurs attributions respectives :
Monsieur Jean-Pierre LE GALL, chef de bureau et Madame Armelle GIGOT, adjointe au chef de bureau.

Bureau de l'action sociale

Dans le cadre de la procédure d'exécution budgétaire, reçoivent délégation de signature pour attester du service fait et dans la limite de leurs attributions respectives :
Madame Laurence COUCHOURON, chef de bureau et Madame Brigitte PIERRE, adjointe au chef de bureau.

Sont habilités à valider les expressions de besoin et à attester le service fait dans le cadre des procédures de dématérialisation des flux, sous réserve de la production des attestations de service fait par les services bénéficiaires : Madame Lurdès MARQUES, Madame Alicia MACKEL, Madame Sophie GRAS, Monsieur Yoann HESS et Monsieur Joachim CLET.

Bureau du pilotage budgétaire

Dans le cadre de la procédure d'exécution budgétaire, reçoivent délégation de signature pour attester du service fait et dans la limite de leurs attributions respectives :
Monsieur Bernard SIRVENTE, chef de bureau, Madame Martine MURAT, adjointe au chef de bureau et Madame Sandra CAZOR.

Sont habilités à saisir les expressions de besoin et à attester le service fait dans le cadre des procédures de dématérialisation des flux sous réserve de la production des attestations de service faites par les services bénéficiaires : Madame Zoé CAILLOUET, Madame Josie CAPRE, Madame Louisette BREDAS-FOFOU, Madame Anissa MORDI, Madame Martine HECQUET, Monsieur Valery GERVON.

Bureau de la logistique et du patrimoine

Dans le cadre de la procédure d'exécution budgétaire, reçoivent délégation de signature pour attester du service fait et dans la limite de leurs attributions respectives :
Madame Fabienne CHERAMY, chef de bureau, Monsieur Laurent CHAPELLE et Monsieur Sébastien QUINIOU, adjoints au chef de bureau.

Sont habilités à saisir les expressions de besoin et à attester le service fait selon les procédures de dématérialisation des flux et dans la limite des engagements et dépenses de leur centre de coût : Madame Blanche GALLE, Madame Angélique MACKEL, Monsieur Eric FLORENTIN.

Sont habilités à signer les bons de livraison de matériel et de fourniture : Madame Fabienne CHERAMY, chef de bureau, et Monsieur Laurent CHAPELLE et Monsieur Sébastien QUINIOU, adjoints au chef de bureau, Monsieur Mathieu LAVAULT , Madame Angélique MACKEL, Monsieur Christophe DARCHIS, Monsieur Rudy PHIRMIS, Monsieur Rémi PIERRE, Monsieur Patrick GIVELET, Monsieur Michel FAIVRE, Madame Maryline BATTAIS et Monsieur Bernard BRIDOUX, pour signer les bons de livraison de matériel et de fournitures.

**Article 4** : L'arrêté MCI n° 2018-51 du 25 septembre 2018 est abrogé.

**Article 5** : Le secrétaire général de la préfecture et la directrice des ressources humaines et des moyens sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Hauts-de-Seine.

Nanterre, le 17 décembre 2018

Le Préfet des Hauts-de-Seine

Pierre SOUBELET

# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

# DU

# PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

**ISSN 0985 - 5955**

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination des Politiques Interministérielles
et Ingénierie Territoriale

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :
http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/

**Directeur de la publication** :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

**PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE**
167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex
Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr
Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21
Adresse Internet : http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/